Image not found or type unknown

Loi sur les toiture a refaire

Par **mitigeur58**, le **24/09/2009** à **19:00**

Bonjour,
je suis propriétaire d'un immeuble; seulement le 1 et 2é étages; et le rch; c'est un autre propriétaire qui a un magasin; et il y a qu'une toiture; et j'ai la toiture a refaire; mais sur son acte d'achat; il y a marque que sur la toiture les frais son a mon compte; mais sur la toiture il a une cheminée qui descend chez lui au rch; et c'est a qui a paye pour la cheminée pour la réparation;
une question je peux la démonter; et ne rien dire vue que la toiture n'est pas a lui
merci a vous si pouvez me répondre
cuivre58@aol;com

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés